



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Situation économique des salariés des entreprises de grande distribution

Question écrite n° 41222

Texte de la question

M. Florent Boudié attire l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de la relance sur la situation des salariés du groupe Carrefour. Dans une communication publique datée du 16 février 2021, le Groupe Carrefour faisait état de résultats « en forte progression » pour l'année 2020, marqués par une « performance commerciale record » de + 3,6 % pour la France et, en particulier, un « retour à la croissance des hypermarchés en France » de + 1 %, dont 3,9 % au seul quatrième trimestre. De cette croissance, les salariés de l'entreprise de grande distribution attendent légitimement un meilleur partage de la valeur, à l'image des propos que M. le ministre a pu tenir dans le courant du mois d'août 2021 invitant les chefs d'entreprise à s'engager sur la voie d'une amélioration de la rémunération de leurs salariés. Cette situation et cette attente ne sont évidemment pas spécifiques au seul Groupe Carrefour, elles s'étendent à l'ensemble des salariés des entreprises de grande distribution dits de « deuxième ligne » dont les équipes ont été quotidiennement et fortement mobilisées sur le terrain, tout au long de la pandémie de covid-19, que ce soit dans les magasins physiques, les *drive* ou encore les entrepôts. Dans ce contexte, deux interrogations majeures se font jour parmi les salariés du Groupe Carrefour : la revendication de bénéficier d'une seconde attribution de la prime dite « Macron », dans la lignée de la troisième conférence sociale du 15 mars 2021 coordonnée par M. le Premier ministre et des dispositions adoptées dans le cadre de la loi de finances rectificative du 19 juillet 2021 ; les inquiétudes soulevées par les transformations internes à l'entreprise, en particulier le risque de perte de plusieurs acquis dans le cadre de ce qui pourrait prendre la forme d'un basculement progressif de plusieurs hypermarchés du Groupe Carrefour d'un système de gouvernance intégrée, offrant des garanties collectives, vers des structures indépendantes. Pour toutes ces raisons, il souhaiterait connaître les démarches qu'il serait prêt à engager pour inviter le Groupe Carrefour, d'une part, sur la voie d'une meilleure reconnaissance salariale de ses employés, notamment par le biais de la prime « Macron » et, d'autre part, sur le terrain de la consolidation des acquis et des protections atteints dans le cadre de la gestion intégrée du groupe.

Données clés

Auteur : [M. Florent Boudié](#)

Circonscription : Gironde (10^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 41222

Rubrique : Politique économique

Ministère interrogé : [Économie, finances et relance](#)

Ministère attributaire : [Économie, finances, souveraineté industrielle et numérique](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [21 septembre 2021](#), page 6913

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)